

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4512

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transfert des contrats de plan 2011-2014 à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Solde de la dotation financière

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flacornèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4512**

commission principale : urbanisme

objet : **Transfert des contrats de plan 2011-2014 à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat - Solde de la dotation financière**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le 7 décembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a signé avec les Offices publics de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat (VEH) et Porte des Alpes habitat (PAH) le contrat de plan 2011-2014, dont l'objectif est de permettre aux 2 offices de poursuivre, sur cette période, leur développement par la création d'une offre nouvelle de logements sociaux, le renouvellement urbain et l'amélioration de leur patrimoine tout en conservant une très bonne maîtrise de leurs paramètres d'exploitation et de gestion.

Par décision de leurs conseils d'administration en date du 21 décembre 2012, les OPH Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat se sont engagés dans un projet de fusion entre les 2 offices.

Le Conseil de communauté du 24 juin 2013 a approuvé cette démarche.

Monsieur le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, par arrêté du 25 octobre 2013, a autorisé la fusion des 2 offices par transmission universelle de patrimoine de Porte des Alpes habitat à Villeurbanne est habitat avec une prise d'effet au 1er janvier 2014.

L'OPH issu de la fusion de Porte des Alpes habitat à Villeurbanne est habitat, est dénommé "Est Métropole habitat (EMH).

La fusion par transmission universelle de patrimoine entraîne de droit la cession de l'ensemble des engagements contractuels des 2 offices fusionnés à Est Métropole habitat.

A ce titre, Est Métropole habitat est substitué de plein droit aux droits et obligations de Villeurbanne est habitat découlant du contrat de plan 2011-2014 signé le 7 décembre 2011 entre la Communauté urbaine et l'OPH Villeurbanne est habitat (VEH).

De même, Est Métropole habitat est substitué de plein droit aux droits et obligations de Porte des Alpes habitat découlant du contrat de plan 2011-2014 signé le 7 décembre 2011 entre la Communauté urbaine et l'OPH Porte des Alpes habitat (PAH).

En conséquence, à compter du 1er janvier 2014 :

- les engagements opérationnels initiaux de VEH et PAH, inscrits aux contrats de plan 2011-2014, restent inchangés et incombent désormais à Est Métropole habitat,

- l'engagement financier de la Communauté urbaine inscrit aux contrats de plan 2011-2014 concernés est maintenu, le solde de la dotation communautaire restant à verser sera versé à Est Métropole habitat sous réserve que l'ensemble des objectifs opérationnels soient atteints.

Le montant du solde de la dotation communautaire est ci-après explicité :

	Aide communautaire au développement du parc de logements (dotation financière)		Aide communautaire à l'amélioration de la performance énergétique du parc existant (dotation financière)	
OPH	Montants inscrits au contrat de plan 2011-2014	Dotations versées au titre des années 2011, 2012, 2013	Montants inscrits au contrat de plan 2011-2014	Dotations versées au titre des années 2011, 2012, 2013
VEH	5,2 M€	3,25 M€	0,9 M€	0,510 M€
PAH	2,4 M€	1,394 M€	0,5 M€	0,312 M€
Total	7,6 M€	4,644 M€	1,4 M€	0,822 M€
Solde de la dotation restant à verser à EMH	7,6 - 4,644 = 2,956 M€		1,4 - 0,822 = 0,578 M€	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte :

a) - de la fusion des Offices publics de l'habitat (OPH) Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat effective au 1er janvier 2014,

b) - de la substitution de plein droit de l'OPH Est Métropole habitat aux droits et obligations de Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat corrélativement à leur fusion,

c) - du transfert à l'OPH Est Métropole habitat des contrats de plan 2011-2014 signés le 7 décembre 2011 entre la Communauté urbaine de Lyon et les OPH Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat.

2° - Approuve le versement au profit de l'OPH Est Métropole habitat du solde de la dotation financière d'un montant de 3,534 M€. Ce versement s'effectuera selon les modalités inscrites aux contrats de plan 2011-2014 transférés.

3° - La dépense de fonctionnement correspondant à la dotation financière sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - section de fonctionnement - compte 65738 - fonction 72 - opération n° OP14O0118, pour un montant de 2 250 000 € en 2014 et 1 284 000 € en 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.